



AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres de l'Association des avocats et avocates de province sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le samedi 28 septembre 2013 à 11h00, dans le salon A Trifluvien de l'Hôtel Delta, à Trois-Rivières. L'ordre du jour sera disponible sur place.

Prenez note des dispositions de l'article 28.2 adopté lors de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} octobre 2006 :

«Aucune proposition relative au Règlement général ne peut être soumise à l'assemblée générale annuelle à moins qu'un avis indiquant l'objet de cette proposition n'ait été donné au secrétaire avant le 1^{er} août. Le secrétaire devra inclure le texte complet de cette proposition avec l'ordre du jour qui devra être remis à l'arrivée du membre au congrès.»

Me Daniel Kimpton, secrétaire
Trois-Rivières, le 5 juin 2013.